

DÉCLARATION DE DOUALA

Nous, représentants des organisations de la société civile africaine, originaires de 08 pays africains francophones, ayant adhéré au MAEP ou en voie de l'être, réunis dans le cadre de l'atelier de formation pour les organisations de la société civile sur le MAEP organisé par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique en collaboration avec Partenariat Afrique Canada (PAC), tenu à Douala (Cameroun) du 25 au 27 juin 2007 sur le thème « la participation des organisations de la société civile dans le processus du Mécanisme d'Évaluation intra-africain-MAEP »,

- Ayant examiné les défis du MAEP et les potentialités de sa contribution au renforcement de la bonne gouvernance ;
- Ayant suivi les expériences nationales des évaluations du MAEP et le rôle significatif joué par les organisations de la société civile dans ces évaluations notamment celles du Ghana, du Kenya, de l'Île Maurice, du Rwanda et du Bénin ;
- Reconnaissant que le MAEP est en mesure d'apporter une contribution pertinente à la promotion de la bonne gouvernance et à l'avènement d'une culture de dialogue politique en Afrique ;
- Réaffirmant que le succès du MAEP dépend nécessairement de l'implication large et qualitative de la société civile africaine dans l'ensemble du processus d'évaluation et de mise en œuvre des plans nationaux ;
- Considérant que le MAEP est le pilier le plus important du NEPAD, et un levier indispensable pour la promotion et la consolidation de la bonne gouvernance en Afrique ;

Avons convenu de renforcer le réseau des OSC sur le MAEP constitué à Addis-Abeba en janvier 2006 et demandons à la CEA et PAC de faciliter la coordination de ce réseau ;

Recommandons :

Aux gouvernements africains

1. d'adhérer au MAEP et d'en accélérer le processus de mise en œuvre effective dans leurs pays respectifs ;
2. de favoriser l'appropriation du MAEP par la population et d'y affecter les ressources financières nécessaires de manière à ce qu'il demeure un instrument africain au service des intérêts africains ;
3. d'impliquer l'ensemble des institutions étatiques en particulier le Parlement et le Conseil Economique et Social dans toutes les étapes du processus d'évaluation ;

4. de mettre en place les commissions nationales de gouvernance indépendantes ;

5. d'impliquer pleinement la société civile et le secteur privé dans les commissions nationales de gouvernance chargées de la gestion du processus d'évaluation du MAEP et dans la mise en œuvre des plans d'action ;

6. de développer à travers le Secrétariat du MAEP, une véritable politique de communication pour favoriser une bonne compréhension du processus par tous les acteurs sociaux et de développement, notamment par la mise à jour régulière du site web du MAEP et de tout autre support médiatique nécessaire pour une large diffusion du mécanisme ;

Au secteur privé africain

7. de soutenir les cadres de dialogue existants et de s'impliquer davantage dans les évaluations nationales du MAEP ainsi que dans la mise en œuvre des plans d'action ;

A la société civile africaine

8. de créer des cadres de dialogue et de concertation propres à la société civile dans le but d'identifier des objectifs communs et de planifier des stratégies devant permettre une meilleure participation dans le processus du MAEP ;

9. de renforcer la coopération avec le gouvernement, le parlement, le conseil économique et social, le secteur privé, les médias et les partenaires au développement pour permettre l'identification et l'analyse des problèmes d'intérêt national, régional et panafricain ;

10. de renforcer ses capacités techniques et institutionnelles dans les quatre domaines thématiques du MAEP à savoir : la gouvernance politique et démocratique, la gouvernance économique la gouvernance des entreprises et le développement socio économique ;

11. de développer des réseaux de travail sur le NEPAD et le MAEP entre sociétés civiles africaines ;

12. de partager et de mettre à profit les expériences acquises dans le domaine du plaidoyer et du suivi indépendant des politiques publiques nationales de développement au bénéfice des évaluations du MAEP ;

A la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique

13. de poursuivre l'accompagnement des Etats dans la promotion du dialogue national en général et du MAEP en particulier ;

14. de soutenir le réseau des organisations de la société civile africaines et les réseaux de travail sur le MAEP par :

- l'allocation de ressources pour mener à bien les activités desdits réseaux,
- l'organisation d'ateliers d'information et de formation,
- l'assistance dans la formulation de leurs projets et dans la recherche de financements adéquats.

Fait à Douala le 27 Juin 2007

Les participants

Contact

David Camara
GPAD
Commission Économique pour l'Afrique
Addis Ababa
Ethiopia
Tél : +251-11-544-5446
dkamara@uneca.org